

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°DNCMP/...../S/2022-2023
POUR LA PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE,
INFRASTRUCTURES, PERSONNEL ET EQUIPEMENTS NAVIGUANT
SUR LE LAC TANGANYIKA.

Date de Publication : 16/11/2022

Date d'ouverture des offres : 06/12/2022

1. Objet.

La REGIDESO invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'assurance de son parc automobile, infrastructures, du personnel et de l'équipement naviguant sur le Lac TANGANYIKA.

2. Financement.

Le Marché est financé à cent pour cent (100%) sur fonds propres de la REGIDESO, exercice 2022-2023

3. Mode de passation du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h30min, heure locale à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO

Avenue de la Révolution, Rohero I,

B.P.660 BUJUMBURA

Tél : 22.22.27 20 ou 22.22.51 19

Il pourra également être obtenu au même Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation d'un bordereau de versement de :

- Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au sous compte N° **1101/001-04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** ; au nom de l'OBR,

- Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB N°626/01/59**.

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres¹.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO, B.P .660 BUJUMBURA, Avenue de la Révolution Rohero I, Tél : 22.22.27 20 ou 22.22.51 19 au plus tard le 06 / 12 / 2022 à 9heures. Elles porteront obligatoirement la mention **Dossier D'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/46/S/2022-2023, A n'ouvrir qu'en séance publique du 06/12/2022.**

L'ouverture des offres aura lieu le 06 / 12 / 2022 à 9h30min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le Procès-verbal d'ouverture des Offres.

9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission en original de Cinq Millions de Francs Burundais (5.000.000FBU) pour le **lot 1**, Six Millions de francs burundais (6.000.000 FBU) pour le **lot 2** et 45.000 FBU pour le lot 3 est exigée.

11. Allotissement

Le présent marché est constitué de trois lots subdivisés à savoir :

Lot 1 : Assurance du parc automobile

Lot 2 : Assurance incendie du patrimoine de la REGIDESO, transport et équipements

Lot 3 : Assurance du personnel naviguant sur le lac Tanganyika.

12. Délai de réparation du sinistre

Le délai de réparation du sinistre est fixé à quinze (15) jours calendaires à compter de la date de dépôt de la déclaration d'accident.

13. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le.../.../2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIDESO

Dr. Ir. Major Jean Albert MANIGOMBA

